

MAIRIE de VALLAURIS GOLFE-JUAN



Département  
des  
Alpes-Maritimes

Arrondissement de GRASSE.

**ARRÊTE**  
**DE MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE DE**  
**MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLAN LOCAL**  
**D'URBANISME DE VALLAURIS GOLFE - JUAN**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VALLAURIS GOLFE - JUAN,**

*VU, la loi n°2000-1208 du 13/12/2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU), modifiée par la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat,*

N° d'enregistrement

**AT-1002-0019**

*Term / Urb / n° 45/2010*

Certifié exécutoire  
compte tenu de :

L'affichage en Mairie  
Le 10 FEV. 2010

La notification faite  
Le

Et de la réception en  
Sous-préfecture  
Le 10 FEV. 2010



*VU, la loi n° 2009-179 du 17/02/2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés,*

*VU, le décret n° 2009-722 du 18/06/2009 pris pour l'application des articles 1<sup>er</sup> et 2 de la loi susvisée,*

*VU, le décret n° 2009-1414 du 19 novembre 2009 relatif aux procédures administratives applicables à certains ouvrages de production d'électricité, complétant le décret n° 2009-722 susvisé,*

*VU, le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 123-13, R\*123-20-1, R\* 123-20-2,*

*VU, la délibération du conseil municipal du 20 décembre 2006 ayant approuvé le plan local d'urbanisme,*

*VU, la délibération du conseil municipal du 12 décembre 2007 ayant modifié le plan local d'urbanisme,*

*VU, l'arrêté de M. le Maire du 8 juillet 2009 ayant mis à jour le plan local d'urbanisme*

*VU, les pièces du dossier soumis à la mise à disposition du public,*

**- ARRETE -**

**ARTICLE 1:** *il est procédé à la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme. Cette modification simplifiée vise à corriger des erreurs matérielles, réduire l'emprise de trois emplacements réservés et enfin supprimer quatre emplacements réservés. La durée de cette consultation s'étend sur TRENTE DEUX (32) jours consécutifs du lundi 1<sup>er</sup> mars 2010 jusqu'au jeudi 1<sup>er</sup> avril 2010 inclus.*

**ARTICLE 2 :** le dossier du projet de modification simplifiée et l'exposé de ses motifs seront mis à disposition du public comme suit :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, à l'accueil du Service Urbanisme-Foncier-Aménagement, Hôtel de Ville de Vallauris Golfe-Juan, place Jacques Cavasse, 06220 VALLAURIS,
- sur le portail Internet de la Ville de Vallauris Golfe - Juan : [www.vallauris-golfe-juan.com](http://www.vallauris-golfe-juan.com), rubrique Urbanisme.

**ARTICLE 3 :** un registre permettant au public de consigner ses observations sera ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, à l'accueil du Service Urbanisme-Foncier-Aménagement, Hôtel de Ville de Vallauris Golfe-Juan, place Jacques Cavasse, 06220 VALLAURIS.

**ARTICLE 4 :** à l'expiration du délai de la mise à disposition du public prévu à l'article 1, les registres seront clos et signés par M. le Maire.

**ARTICLE 5 :** un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié en caractères apparents 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public, dans un journal diffusé dans le département des Alpes-Maritimes.

Cet avis sera affiché en mairie de Vallauris Golfe-Juan, ainsi qu'à la mairie annexe de Golfe-Juan, 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et pendant toute la durée de celle-ci.

L'avis au public sera consultable sur le site internet de la Mairie de Vallauris Golfe - Juan.

Ces formalités de publicité seront justifiées par une attestation d'affichage de M. le Maire.

**ARTICLE 6 :** le projet de modification simplifiée sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

**ARTICLE 8 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté.

Vallauris, le 10 février 2010

Le Maire,  
Conseiller Général des Alpes-Maritimes



ALAIN GUMIEL

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** Arrêté de mise en oeuvre de la procédure de modification simplifiée n. 1 du Plan Local d'Urbanisme de Vallauris-Golfe-Juan.

**Date de transmission de l'acte :** 10/02/2010

**Date de réception de l'accusé de réception :** 10/02/2010

**Numéro de l'acte :** AT-1002-0019 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210601555-20100210-AT-1002-0019-AR

**Date de décision :** 10/02/2010

**Acte transmis par :** Marcienne DAHLEM

**Nature de l'acte :** Arrêtés réglementaires

**Matière de l'acte :** 2. Urbanisme  
2.1. Documents d'urbanisme